



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de l'information
légale et administrative**

Schéma pluriannuel d'accessibilité 2020-2022



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de l'information
légal et administrative**

Table des matières

| | |
|--|---|
| Schéma pluriannuel d'accessibilité 2020-2022 | 1 |
| Introduction..... | 3 |
| Politique d'accessibilité | 3 |
| Ressources humaines et financières affectées à l'accessibilité numérique | 3 |
| Organisation de la prise en compte de l'accessibilité numérique | 4 |
| Prise en compte de l'accessibilité numérique dans les projets | 4 |
| Organisation des projets | 4 |
| Recours à des compétences externes | 4 |
| Tests utilisateurs | 4 |
| Accompagnement des personnels, sensibilisation et formation | 5 |
| Recrutement | 5 |
| Prise en compte de l'accessibilité dans les procédures de marché | 5 |
| Traitement des retours utilisateurs | 5 |
| Processus de contrôle et de validation | 5 |
| Périmètre technique et fonctionnel | 6 |
| Agenda planifié des interventions | 6 |
| Annexe 1 : liste des sites internet de la DILA ouverts au public..... | 8 |



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de l'information
légale et administrative**

Introduction

L'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes rend obligatoire à tout service de communication publique en ligne d'être accessible à tous.

Politique d'accessibilité

L'accessibilité numérique est au cœur des préoccupations liées au développement ou à la mise à disposition de sites web ou d'applications tant auprès du public que des personnels de la DILA.

Cette volonté s'illustre par l'élaboration de ce schéma pluriannuel d'accessibilité numérique associé à des plans annuels d'actions, avec l'objectif d'accompagner la mise en conformité RGAA (Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité) et l'amélioration progressive des sites web et applications concernés.

L'élaboration, le suivi et la mise à jour de ce schéma pluriannuel est placé sous la responsabilité d'un référent accessibilité, nommé pour l'ensemble de la DILA.

Sa mission est :

- de contrôler et de veiller à l'application de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 en s'assurant de la mise en place d'audits réguliers,
- de veiller à la prise en compte des demandes des utilisateurs, et, de manière générale, à la qualité du service rendu aux utilisateurs en situation de handicap,
- de promouvoir l'accessibilité par la diffusion des normes et des bonnes pratiques.

Pour réaliser ces missions, le référent accessibilité peut s'appuyer en tant que de besoin sur des experts accessibilité désignés au sein de chaque département métier de la sous-direction des systèmes d'information (SDSI).

Ressources humaines et financières affectées à l'accessibilité numérique

Le pilotage et le suivi de la conformité au RGAA sont assurés par le département "stratégie et sécurité" (D2S) de la SDSI de la DILA.

Un budget dédié pour des prestations d'accompagnement et d'audit est alloué chaque année. Ce budget peut être utilisé pour l'ensemble des sites et applications de la DILA.



Organisation de la prise en compte de l'accessibilité numérique

La prise en compte de l'accessibilité numérique nécessite :

- une adaptation de l'organisation interne de production et de gestion des sites web et application concernés,
- l'accompagnement des personnels par des actions de sensibilisation et de formation,
- l'attention particulière sur les compétences nécessaires lors des phases de recrutement,
- une modification des procédures de marché,
- la prise en compte des demandes des personnes en situation de handicap lorsqu'elles signalent des difficultés.

Les éléments ci-dessous décrivent les points importants sur lesquels la DILA s'appuie pour améliorer l'accessibilité numérique de l'ensemble de ses sites web et applications.

Prise en compte de l'accessibilité numérique dans les projets

Les objectifs d'accessibilité et de conformité au RGAA sont inscrits et rappelés dès le début des projets (cahier des charges, spécifications, exigences contractuelles, etc.) dont ils constituent une exigence de base.

De la même manière, ces objectifs et exigences sont rappelés dans les réunions de lancement et dans la majorité des échanges avec les parties prenantes (qu'elles travaillent à la DILA ou non).

Organisation des projets

Pour chaque projet web, l'intégrateur HTML du projet et le référent accessibilité s'assurent que l'accessibilité est prise en compte de manière transverse et tout au long du cycle de développement et de vie du projet.

Il n'y a pas un modèle d'organisation type, il est de la responsabilité du référent accessibilité, de s'adapter à la méthodologie du projet et de s'assurer que la question du RGAA est bien prise en compte dès la conception.

Dans le cas où un projet est confié à une entité externe, il est demandé que cette entité définisse un référent accessibilité qui dans la mesure du possible ne soit ni le responsable du projet ni le développeur.

Recours à des compétences externes

La DILA s'appuie sur la possibilité d'utiliser l'accord-cadre interministériel relatif à l'accessibilité numérique et conformité au référentiel général d'amélioration de l'accessibilité : prestations d'accompagnement, audit et formation.

Cet accord-cadre permet à la DILA de faire appel à un prestataire pour des missions d'accompagnement et audit ou des actions de formations.

Tests utilisateurs

Si des tests utilisateurs sont organisés, en phase de conception, de validation ou d'évolution d'un site web ou d'une application, le panel d'utilisateurs constitué comprend autant que possible des personnes en situation de handicap.



Accompagnement des personnels, sensibilisation et formation

Des actions de formation et de sensibilisation sont organisées afin de permettre aux personnels intervenant sur les sites et les applications de concevoir, développer, éditer et mettre en ligne des contenus accessibles.

La DILA s'assure que l'ensemble des équipes projets reçoivent une formation de base et sont régulièrement sensibilisées aux enjeux de l'accessibilité.

Des formations spécifiques pour les développeurs peuvent être organisées en tant que de besoin sur des thématiques particulières (formulaire, gestion du focus...).

Ces actions de formation / sensibilisation peuvent être organisées en interne ou bien faire l'objet d'une prestation externe.

Ces sensibilisations peuvent être plus largement proposées à l'ensemble des agents de la DILA à l'occasion d'évènements internes comme « l'école de la DILA » ou les « cafés démo » et être relayées en interne *via* la Gazette.

Recrutement

Une attention particulière est portée sur les compétences en matière d'accessibilité numérique des personnels intervenant sur les services numériques – notamment pour les développements informatiques – lors de la rédaction des fiches de postes et les procédures de recrutement.

Selon la nature des postes et le degré d'intervention sur les sites et les applications, ces compétences peuvent constituer une compétence obligatoire pour occuper le poste.

Prise en compte de l'accessibilité dans les procédures de marché

L'accessibilité numérique et la conformité au RGAA doivent constituer une clause contraignante et participer à l'évaluation de la qualité de l'offre d'un prestataire lors de la commande de travaux au travers des appels d'offres.

Un travail exploratoire avec les services concernés doit permettre de modifier les procédures d'élaboration des marchés de développement web afin d'y introduire l'exigence de conformité au RGAA.

Traitement des retours utilisateurs

Conformément aux dispositions prévues par le RGAA, un moyen de contact est mis en place sur chaque site ou application permettant aux utilisateurs en situation de handicap de signaler ses difficultés.

Chaque site web de la DILA propose une adresse électronique et/ou un formulaire de contact. Les messages concernant le manque d'accessibilité d'un contenu d'un contenu sont systématiquement transmis aux interlocuteurs concernés.

La DILA a mis en place la boîte à lettre (BAL) générique : referent-accessibilite@dila.gouv.fr

Processus de contrôle et de validation

Chaque site web fait l'objet de contrôles à chaque étape majeure de son cycle de vie lors :

- de sa conception,
- de son développement,
- de la mise en ligne initiale,



- d'une mise à jour substantielle,
- d'une refonte,
- ou à la fin des opérations de mises aux normes.

Concernant l'établissement ou la mise à jour des déclarations de conformité, pour en garantir la sincérité et l'indépendance, ces procédures seront effectuées en interne par une personne formée, externe au projet ou par l'intermédiaire d'un intervenant externe spécialisé.

Ces opérations interviennent en complément des opérations habituelles de recette et de contrôles intermédiaires qui sont organisées tout au long de la vie des projets.

Périmètre technique et fonctionnel

Ce schéma concerne au moment de sa rédaction 26 sites web ou applications web dont 9 sites ouverts au public (cf. annexe 1), un site intranet (*Dilanet*) et 16 réservés aux personnels internes.

Chaque site ou application a été qualifié selon des critères tels que la fréquentation, le service rendu, la criticité, le cycle de vie (date de la prochaine refonte) ou encore les technologies employées.

Agenda planifié des interventions

Compte tenu des informations recueillies lors de l'élaboration de ce schéma, la complexité des sites et applications, leur classement par ordre de priorité et leur évaluation en termes de faisabilité, les opérations de mise en conformité vont s'étaler sur les années 2020 et 2021.

Le tableau ci-dessous présente l'agenda des interventions tel qu'il a été conçu en fonction des éléments en notre possession. Il contient à la fois les objectifs de conformité pour les sites et les applications concernés ainsi que les actions organisationnelles et les actions de formation, etc.

Il est en outre accompagné de plans d'actions annuels.

Toutes les étapes d'élaboration du plan sont décrites dans ce tableau :

| Type | Actions | Détails | Année |
|----------------------------|---|--|--------------|
| Schéma pluriannuel | Définition et mise en place | Rédaction, publication et communication interne pour son appropriation | 23.09.20 |
| Plan annuel 2020 | Définition et mise en place | Rédaction et publication, communication interne pour son appropriation | 23.09. 20 |
| Recensement | Recensement de l'ensemble des sites et applications concernés | Réalisation d'un tableau recensant sites et applications et proposant une priorisation des actions | 23.09.20 |
| Audit de conformité | Déclaration d'accessibilité | 6 sites ouverts au public | 31.12.20 |
| Audit de conformité | Déclaration d'accessibilité | 1 démarche en ligne recensée dans l'observatoire du numérique | 31.12.20 |



| | | | |
|----------------------------|--|---|---------------------|
| Audit de conformité | Déclaration d'accessibilité | 1 application métier | 31.12.20 |
| Organisation | Travail exploratoire pour adapter les procédures de marché | Adaptation des procédures de marché aux exigences du RGAA 4 | 31.12.20 |
| Organisation | Mise en place | Mise en place des indicateurs de suivis | 31.12.20 |
| Formation | Formation des chefs de projets de la SDSI et des équipes métier des autres sous-directions | Définition des modalités pratiques de la formation avec le département RH | 31.12.20 |
| Sensibilisation | Mise en place d'un événement ouvert à l'ensemble des agents de la DILA | Organisation d'un café-démo | Semaine du 16.11.20 |
| Plan annuel 2021 | Définition et mise en place | Rédaction et publication, communication interne pour son appropriation | 01.01.21 |
| Audit de conformité | Déclaration d'accessibilité | 4 sites ouverts au public | 31.12.21 |
| Audit de conformité | Déclaration d'accessibilité | 5 démarches en ligne recensées dans l'observatoire du numérique | 31.12.21 |
| Audit de conformité | Déclaration d'accessibilité | 3 applications métier | 31.12.21 |
| Formation | Formation des développeurs de la SDSI et d'agents du studio graphique | Organisation et mise en place de la formation | 31.12.21 |
| Plan annuel 2022 | Définition et mise en place | Rédaction et publication, communication interne pour son appropriation | 01.01.22 |
| Schéma pluriannuel | Actualisation et mise en place | Rédaction, publication et communication interne pour son appropriation | 31.12.22 |
| Audit de conformité | Déclaration d'accessibilité | 3 démarches en ligne recensées dans l'observatoire du numérique | 31.12.22 |
| Audit de conformité | Déclaration d'accessibilité | 13 applications métier | 31.12.22 |



Annexe 1 : liste des sites internet de la DILA ouverts au public

| Site | URL |
|---|---|
| Légifrance | https://www.legifrance.gouv.fr/ |
| Site de secours Légifrance | https://journal-officiel.legifrance.gouv.fr/ |
| Service Public | https://www.service-public.fr/ |
| Vie publique | https://www.vie-publique.fr |
| Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC) | https://www.bodacc.fr |
| Bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP) | https://www.boamp.fr |
| Info Financière | https://www.info-financiere.fr |
| Journal officiel | https://www.journal-officiel.gouv.fr |
| Site institutionnel DILA | https://www.dila.premier-ministre.gouv.fr |